

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20241213

Objet : Portant transfert de l'abonnement de Monsieur [REDACTED] à la société KHALLOUKI DISTRIBUTION sur les marchés du lundi et du vendredi, place de la Liberté à Bron.

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L. 2224-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ATTENDU que Monsieur [REDACTED] a demandé à ce que ses abonnements du lundi et du vendredi sur le marché de la place de la Liberté soient transférés à la société KHALLOUKI DISTRIBUTION, acquéreuse de son fonds de commerce ;

CONSIDERANT que la situation de Monsieur [REDACTED] répond aux exigences de l'article L. 2224-18-1 précité et que le dossier présenté par la société KHALLOUKI DISTRIBUTION est complet ;

ARRÊTE

Article 1 : les abonnements suivants, détenus précédemment par Monsieur [REDACTED] sont transférés à la société KHALLOUKI DISTRIBUTION, commerçant forain immatriculé au RCS de Lyon sous le n° 893 188 623.

Abonnement	Marché concerné	Mètres linéaires
A003	Lundi – Place de la Liberté	10
A003	Vendredi – Place de la Liberté	10

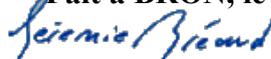
Article 2 : la société KHALLOUKI DISTRIBUTION est subrogée dans les droits et obligations de Monsieur [REDACTED] à la date de réalisation de la cession, pour l'activité de vente de fruits et légumes, au plus tôt le 1er janvier 2024.

Article 3 : le Directeur Général des Services de la Mairie de BRON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le



Signé par : Jérémie BRÉAUD

Date : 13/12/2024

Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,